SAE 2.04 - Gestion de projet (R2-10b)

Dans le cadre de la SAE 2.04 pour la partie gestion de projet vous devez analyser le sujet afin d'identifier les contraintes et les risques.

Les **contraintes** sont des éléments qui vont cadrer votre travail et qui sont imposées par la maîtrise d'ouvrage (ici les enseignants !). Ces contraintes vont limiter votre liberté. Vous devez les identifier et les classer (contraintes humaines, temporelles, matérielles, technologiques, ... mais aussi contraintes de résultats¹).

L'identification des contraintes s'effectue à partir des différents éléments de cadrage et de description de la SAE 2.04 disponibles sur Chamilo.

Ces contraintes vont induire des **risques** qui pourraient, s'ils sont avérés dans la conduite du projet, nuire à l'efficacité du projet et entraîner des écarts entre le prévisionnel (ce qui est attendu) et le réalisé (ce qui est effectivement produit).

Afin de garantir l'**efficacité** de votre projet, les risques doivent être identifiés, évalués (mesure de la **criticité** du risque) et gérés (définir la **mitigation** à mettre en place).

En fonction de la criticité du risque vous devez définit soit des **mesures curatives** (visant à réduire l'impact du risque), soit de **mesures préventives** (visant à réduire la probabilité du risque).

Les choix effectués en matière de gestion des risques peuvent générer de nouvelles contraintes qu'il faudra de nouveau évaluer.

Vous présenterez votre travail en 3 parties :

- 1. L'analyse des contraintes et des risques sous forme d'un tableau respectant le cadre proposé
- 2. Une matrice de criticité positionnant clairement les risques identifiés dans le tableau
- 3. Un schéma du processus contrainte-risque-mitigation (voir diapositive de cours).

1. Analyse des contraintes et des risques

Contraintes		Risques induits			
Types de contraintes ²	Nom de la contrainte	Nom et index ³ du risque	Type de risque ⁴	Criticité ⁵	Mitigation

¹ Contraintes fonctionnelles

² Pour un type de contrainte vous pouvez avoir plusieurs contraintes identifiées (par exemple, la contrainte juridique dans un projet peut se décliner en contrainte de conformité RGPD si vous avez des données personnelles, une contrainte de conformité au droit du travail si le projet vise à mettre en place un outil de gestion de la paye, ...)

³ L'index permet de positionner le risque identifié dans la matrice de criticité en fonction de sa criticité évaluée

⁴ Pour une contrainte identifiée, vous pouvez identifier des risques induits de nature différente (par exemple, une contrainte technologique comme la définition d'un langage informatique imposé peut entraîner des risques humains en termes de non-maîtrise par les membres de l'équipe projet de ce langage, des risques fonctionnels en termes d'adéquation du langage aux développements des fonctionnalités attendues, ...)

⁵ La criticité soit être présentée sous forme d'une équation Impact X probabilité

2. Matrice de criticité

Pour chaque risque identifié dans le tableau, vous avez estimé sa criticité. Replacer ces risques à l'aide l'index défini dans une matrice de criticité.

3. Schéma du processus

Parmi les contraintes identifiées dans le tableau, en choisir une qui vous semble pertinente pour mettre en avant le processus de gestion des contraintes et des risques en vous inspirant du modèle cidessous.

